

Participez au CONCOURS



Gagnez 1 week-end  
iodé en Bretagne !

Les plus belles réalisations seront diffusées sur **facebook id-paris**, et sur le site **id-paris.com**.



**3 produits algo** déco® achetés =  
**1 testeur remboursé\***

\*Pour l'achat de **2 bidons Algo 0.5L ou 2L** (hors sous-couche)  
+ **1 testeur 50ml**, nous vous remboursons le testeur.  
Achats réalisés entre le **01-12-2017** et le **31-03-2018**  
(Voir extraits du règlement au verso)



Nom / Prénom : .....

Adresse : .....

Mail : .....

# EXTRAITS DU REGLEMENT DU CONCOURS

## « Gagnez un week-end iodé en Bretagne »

### **Article 1 : Organisation**

La SAS INITIATIVES DECORATION au capital de 2659053€, ci-après désignée sous le nom «L'organisatrice», dont le siège social est situé 20, avenue André Dulin 17300 Rochefort, immatriculée sous le numéro RCS Saintes 305151771, organise un concours gratuit du 01/12/2017 à 00h00 au 31/03/2018 à 23h59. Pour le lancement de sa gamme Algo, la société INITIATIVES DÉCORATION organise un concours permettant de gagner un week-end en Bretagne.

### **Article 3 : Modalités de participation**

Un bulletin de participation est à récupérer en magasin de bricolage, sur notre site id-paris.com ou sur notre page facebook id-paris. Le participant achète la peinture Algo (id) pour peindre son mur, plafond, boiserie ou radiateur. Il doit nous envoyer une photo du support avant mise en peinture et des photos après l'avoir peint. Il doit déposer ses photos sur notre site id-paris.com, dans la rubrique «Votre révolution créative».

Le participant nous autorise à utiliser ses photos sans aucune restriction de durée, et de supports : documentation, guide pratique, plv, facebook, site internet, etc.

L'auteur de la plus belle réalisation gagnera un week-end en Bretagne pour deux personnes.

Les n°2 à 10, recevront un tote bag Algo et les n°11 à 20, recevront une clé usb Algo.

Après avoir déposé ses photos sur le site «id-paris.com», chaque participant ayant acheté au minimum 2 bidons Algo en 500ml ou en 2L (hors sous-couche) + 1 testeur Algo 50ml, pourra se faire rembourser le testeur, sur présentation du ticket de caisse original.

1 seul remboursement par famille, même nom et même adresse.

### **Article 9 : Règlement du concours**

Le règlement du concours est déposé à la SELARL ACTA - PIERSON et ASSOCIES titulaire d'un office d'huissier de justice domiciliée 15 rue de Sarre BP 15126 57074 METZ Cedex 3.

Le règlement sera consultable sur le site : id-paris.com.

Il peut être adressé à titre gratuit à toute personne qui en fait la demande auprès de «L'organisatrice». «L'organisatrice» se réserve le droit de prolonger, écourter, modifier ou annuler le concours à tout moment, notamment en cas de force majeure, sans qu'il puisse être prétendu à aucune indemnité par les participants. Le règlement modifié par avenant(s), sera déposé, le cas échéant à la SELARL ACTA - PIERSON et ASSOCIES titulaire d'un office d'huissier de justice domiciliée 15 rue de Sarre BP 15126 57074 METZ Cedex 3.

### **Article 12 : Litige & Réclamation**

Le présent règlement est régi par la loi française. «L'organisatrice» se réserve le droit de trancher sans appel toute difficulté pouvant survenir quant à l'interprétation ou à l'application du présent règlement, étant entendu qu'aucune contestation ne sera admise notamment sur les modalités du concours, sur les résultats, sur les gains ou leur réception, un mois après la fin du concours. Sauf en cas d'erreurs manifestes, il est convenu que les informations résultant des systèmes de concours de «L'organisatrice» ont force probante dans tout litige quant aux éléments de connexion et au traitement informatique des dites informations relatives au concours. Toute réclamation doit être adressée dans le mois suivant la date de fin du concours à «L'organisatrice». Passée cette date, aucune réclamation ne sera acceptée. La participation au concours entraîne l'entière acceptation du présent règlement.

Retrouvez-nous sur : ***id-paris.com***